

REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2022.06.33 Du 6 décembre 2022
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 30 novembre 2022, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD 	Objet : Modification du règlement intérieur de la piscine <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;">Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20221206-DEL2022-06-33A-DE. Date de télétransmission : 14/12/2022 Date de réception préfecture : 14/12/2022</div>	
SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,	
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 28 POUVOIRS : 5 VOTANTS : 33 POUR : 33	Vu la délibération n°2022.03.13 du 14 avril 2022, modifiant le règlement intérieur de la piscine Corneille de La Celle Saint-Cloud,	
PRESENTS Le Maire Olivier DELAPORTE Les Maires-adjoints Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Les Conseillers Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Olivier GONZALEZ Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH	Considérant que, conformément au Plan de sobriété énergétique du sport adopté par le Gouvernement, la Ville a baissé la température de ses bassins pour faire face à la crise énergétique, Considérant que, pour répondre à la demande d'usagers de la piscine qui ressentent une sensation de fraîcheur dans les bassins, il convient d'autoriser le port d'un vêtement de type « top thermique », Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, DECIDE : De modifier le règlement intérieur de la piscine Corneille tel qu'il lui a été présenté afin d'autoriser le port d'un vêtement de type « top thermique » durant la période hivernale, du 1 ^{er} novembre au 30 avril inclus D'autoriser le Maire à signer le règlement actualisé. <i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i>	
ABSENTS EXCUSES : PIERRE QUIGNON-FLEURET OLIVIER GONZALEZ	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 45%;"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son Dépôt en Préfecture le 14/12/22 et de sa publication le 16/12/22</p> <p style="text-align: center;">Le Maire Par délégation  Audrey BELLOIR Directrice Pôle Relations aux Citoyens</p> </div> <div style="width: 45%; text-align: right;"> <p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p> </div> </div>	

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

FRANÇOISE ALBOUY A VALERIE

LABORDE

NATHALIE PEYRON A SOPHIE

TRINIAC

JULIETTE DECAUDIN A SYLVIE

D'ESTEVE

CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN-

FRANÇOIS BARATON

STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS

THOMAS